

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 14 mai 2018 mettant une contrôleure générale à disposition, à temps partiel, de la mission « Aménagement des territoires, ville, logement, outre-mer » du contrôle général économique et financier

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er} ;
Vu le décret du 22 octobre 2015 portant nomination de Mme Isabelle AMAGLIO-TERISSE dans le corps du contrôle général économique et financier ;
Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier ;
Vu l'arrêté du 9 juillet 1973 relatif à la création d'une mission de contrôle économique et financier auprès des organismes d'aménagement foncier et urbain, ensemble les arrêtés du 24 mai 2005 et du 11 décembre 2007 ayant modifié sa dénomination ;
Vu l'arrêté du 28 décembre 2015 portant affectation de Mme Isabelle AMAGLIO-TERISSE à la mission « Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » ;
Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4 ;
Vu l'arrêté du 30 avril 2018 modifiant les arrêtés du 12 juin 2014 portant respectivement désignation des missions « Aménagement des territoires, ville, logement, outre-mer » et « Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du service du contrôle général économique et financier pour exercer le contrôle budgétaire sur certains organismes,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Mme Isabelle AMAGLIO-TERISSE, contrôleure générale de 1^{re} classe, membre de la mission « Couverture des risques sociaux, cohésions sociale et sécurité sanitaire » du contrôle général économique et financier, est mise à disposition à temps partiel de la mission « Aménagement des territoires, ville, logement, outre-mer » à compter du 30 avril 2018, afin d'assurer le contrôle de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 14 mai 2018.

Pour les ministres et par délégation :
*La cheffe du contrôle général
économique et financier,*
H. CROCQUEVIELLE